



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 06 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux millé dix-sept le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Thierry QUILES.

Absents excusés : Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation - Marché aux fleurs 2017 - Demande de subventions

Monsieur Patrick MATTERA, Adjoint au Maire, Délégué au commerce, activités économiques et emploi, expose au Conseil municipal :

La commune souhaite organiser pour la deuxième année un marché aux fleurs le dimanche 9 avril 2017. Le marché se déroulera dans le parc du Château. Afin de soutenir cette action, il convient de solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animations le 27 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter les aides financières les plus larges auprès des collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur concours dans cette opération ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 06/2017

Objet : Animation - Marché aux fleurs 2017 - Demande de subventions.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 29 (dont 3 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 23

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN